

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 02/02/2013

L'Assemblée Générale s'est tenue le 02 février 2013 à 20 h à la salle annexe de la Mairie de Ruelisheim. 40 membres étaient présents. Après l'adoption du procès-verbal de l'AG du 28 janvier 2012, le Président a dressé le bilan de l'année qui vient de s'écouler. Notre Club compte 63 membres : chiffre en hausse par rapport à 2010.

Il passe en revue les sorties et expos auxquelles le club a participé et remercie toutes les personnes actives qui contribuent à la vie du Club. En 2013, le Club continuera de participer à des expos « ciblées » mais les sorties dominicales avec repas tiré du sac, quelle que soit la météo, seront également reconduites.

Le rapport du Trésorier, Stéphane Wagner, fait état d'une situation financière saine.

Les postes d'assesseur et de trésorier étaient à renouveler cette année au Comité de Direction. Eric Bill est reconduit dans ses fonctions d'assesseur. Au poste de trésorier, Marie Josée Fricker et Mélanie Hanser ont posé leur candidature pour succéder à Stéphane Wagner démissionnaire. Après un vote à bulletins secrets, c'est Mélanie Hanser qui a été élue à la majorité avec 23 voix contre 13 à Marie Josée Fricker et 3 bulletins blancs.

Les deux réviseurs aux comptes pour l'exercice 2013 sont Jean Paul WAGNER et Guy Aubert.

Les tarifs des cotisations pour 2013 sont fixés à :

32 € pour une cotisation simple

43 € pour une cotisation couple

Après avoir présenté les projets de sorties et expos déjà programmées pour 2013, le Président a levé la séance et la soirée s'est terminée par le traditionnel verre de l'amitié.

La Secrétaire
Marie Claude Gutzwiller

EXPO A KEMBS
10 MARS 2013

**BOURSE MULTI COLLECTIONS ORGANISEE PAR L'ASSOCIATION DES
JEUNES SAPEURS POMPIERS DU CORPS DE KEMBS**

1 REPAS ET 1 BOISSON PAR VOITURE

RDV à 10 HEURES

PARKING DU CENTRE COMMERCIAL CARREFOUR ILLZACH

Téléphoner à Jean Luc pour inscription avant le 20 février 2013
Merci également aux personnes qui se sont préinscrites de confirmer ou non
leur présence avant cette date

BON A SAVOIR

TAUX D'ALCOOLEME AU VOLANT	SANCTIONS ENCOURUES
<ul style="list-style-type: none">• Si supérieur à 0,2 g/l de sang pour les transports en commun.• Si entre 0,5 g/l de sang et 0,8 g/l de sang pour toutes les autres catégories de véhicules	<ul style="list-style-type: none">• Contrevenction• Amende jusqu'à 750 euros• Immobilisation du véhicule• Suspension du permis jusqu'à 3 ans• Retrait de 6 points du permis de conduire
<ul style="list-style-type: none">• Si supérieur à 0,8 g/l de sang	<ul style="list-style-type: none">• DWH• Amende jusqu'à 4.500 euros• Retrait de 6 points du permis de conduire• Peine de prison jusqu'à 2 ans• Immobilisation du véhicule• Suspension ou annulation du permis de conduire jusqu'à 3 ans• Peines complémentaires possibles (travaux d'intérêts généraux, stage obligatoire)
<ul style="list-style-type: none">• Si récidive dans les 5 ans qui suivent l'expiration de la précédente peine	<ul style="list-style-type: none">• Doublement des peines maximales d'amende et de prison• Retrait de 6 points sur le permis• Immobilisation du véhicule• Annulation de plein droit du permis de conduire jusqu'à 5 ans• Confiscation obligatoire du véhicule si l'auteur est le propriétaire
<ul style="list-style-type: none">• Si supérieur à 0,5 g/l de sang et accident ayant entraîné une incapacité de travail supérieure à 3 mois	<ul style="list-style-type: none">• Jusqu'à 5 ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende• annulation du permis de conduire
<ul style="list-style-type: none">• Si supérieur à 0,5 g/l de sang et homicide involontaire	<ul style="list-style-type: none">• Jusqu'à 7 ans d'emprisonnement et 100 000 euros d'amende• annulation du permis de conduire
<ul style="list-style-type: none">• Si refus de se soumettre au contrôle	<ul style="list-style-type: none">• Jusqu'à 2 ans d'emprisonnement et 4 500 euros d'amende• peines complémentaires

Présentation de l'audience

1 janv.

Segments avancés E-mail Exporter Ajouter au tableau de bord Raccourci **BETA**

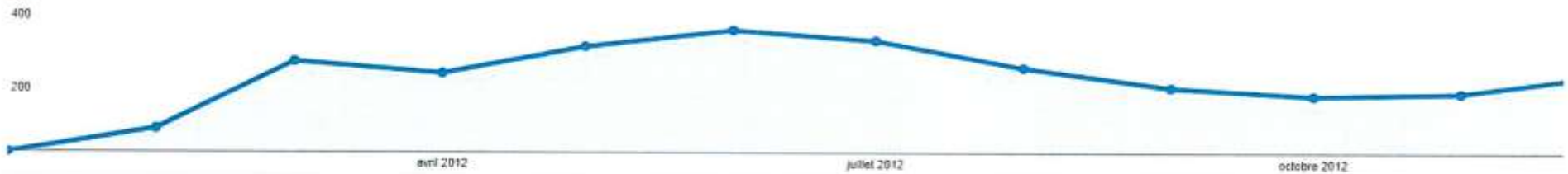
● % des visites: 100,00 %

Vue d'ensemble

Visites par rapport à Sélectionner une statistique

Toutes les h

● Visites



Nombre d'internautes ayant visité ce site : 1 257

- Visites: 2 438
- Visiteurs uniques: 1 257
- Pages vues: 11 325
- Pages/visite: 4,65
- Durée moy. de la visite: 00:02:23
- Taux de rebond: 38,52 %
- Nouvelles visites (en %): 51,56 %



Données démographiques

Langue	Langue	Visite
1. fr		1 91
2. fr-fr		31
3. en-us		1
4. en		1
5. de-de		1
6. de		1
7. es		1
8. it		1

Langue	Visite
1. fr	1 91
2. fr-fr	31
3. en-us	1
4. en	1
5. de-de	1
6. de	1
7. es	1
8. it	1



76 rue de Cernay
68700 Steinbach
Tél./Fax : 03.89.75.59.62
E-Mail : postmaster@2cvorhin.fr

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le fait de prendre part à une sortie, une exposition ou tout autre activité nécessitant la conduite d'un véhicule et organisé par le club est soumis aux obligations suivantes :

- 1° être titulaire d'un permis de conduire pour la conduite d'un véhicule (permis B)
- 2° ne pas être sous le coup d'une suspension du dit permis pour quel motif que ce soit
- 3° justifier d'une assurance automobile valable et à jour des cotisations (la vignette assurance n'étant qu'une présomption)
- 4° disposer du contrôle technique valable pour le véhicule conduit
- 5° respecter scrupuleusement les règles du code de la route et particulièrement la législation concernant l'alcoolémie au volant

Le club décline toute responsabilité en cas de non-respect de ces clauses.

Le cas échéant le club se donne le droit d'exclure le contrevenant temporairement ou définitivement.

Tous ces documents peuvent être exigés par l'organisateur ou le club lors de toutes sorties en véhicules (y compris les expositions).

